



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YCHOUX

Séance du 20 mars 2024

Membres en exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation :
13.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS d'YCHOUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, Président du CCAS et après convocation régulièrement faite.

Présent(e)s : Mme Stéphanie ABALLONI – Mme Monique GAUTIER – Mme Ludiwine MOUNEYRES – M. Patrick BOUARD – M. Vincent CASTAGNÈDE – M. Gérard CARRÈRE – M. Vincent VILARD

Absents : Mme Marie-Madeleine CHARRIER - Mme Stéphanie KREMER - Mme Sonia LIHAN - M. Victor LOURTIÈS - Mme Isabelle SULPICE

Absente excusée ayant donné pouvoir :
Mme Valérie CHEVALLIER avait donné pouvoir à M. Gérard CARRÈRE

Secrétaire de séance : Mme Ludiwine MOUNEYRES

Objet de la délibération n°20230228_2 :

. Approbation du Compte Administratif 2023 – CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, vote le Compte Administratif 2023 et arrête ainsi les comptes, :

Investissement :

Dépenses	Prévu	49 731.48 €
	Réalisé	1 096.12 €
	Restes à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	49 731.48 €
	Réalisé	49 720.00 €
	Restes à réaliser	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	104 418.45 €
	Réalisé	25 516.45 €
Recettes	Prévu	104 418.45 €
	Réalisé	108 693.13 €



Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	48 623.88 €
Fonctionnement :	83 176.68 €
Résultat Global :	131 800.56 €

Vu l'article L.2121-14 du CGCT, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Gérard CARRÈRE, vice-président du CCAS, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Vincent CASTAGNÈDE, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Gérard CARRÈRE pour le vote du compte administratif,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2024.

Le Secrétaire,

Ludiwine MOUNEYRES

Le Président,

Vincent CASTAGNÈDE



IV - ANNEXES

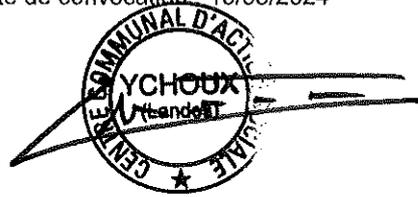
ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES - Pour :
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par Le Président ,
 A YCHOUX, le 20/03/2024
 Le Président ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A YCHOUX, le 20/03/2024



Les membres du Conseil d'Administration,

[Handwritten signatures of council members]

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/03/2024, et de la publication le 21/03/2024

A YCHOUX, le 21/03/2024